



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 11 DU SAMEDI 30/10/2021

Réunion du 25 octobre 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

INDISPONIBILITES

Melle PIVOT Eloïse : le 20 novembre ; du 10 au 12 décembre

COURRIER RECU

M. BISSUEL Noé : courrier reçu

RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES

La CDA informe tous les arbitres (jeunes et seniors), absents à l'assemblée générale de septembre et/ou en situation d'échec aux tests physiques, que le rattrapage aura lieu le **jeudi 11 novembre au matin, stade Gallieni à Riorges**.

Les horaires vous seront donnés prochainement en tenant compte de votre catégorie.

RAPPEL AUX ARBITRES

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.

PROTOCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales, le **PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation), ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans), cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES

Pour les rencontres officielles à venir, tous les joueurs doivent être en possession de leur « pass sanitaire ». Dans le cas contraire, vous ne devez pas cautionner la participation de ces joueurs qui reste sous la responsabilité de leur club et vous devrez établir un rapport sur cette situation.